



Communiqué de presse

Date

19.01.2024

La COMCO interdit le rachat de Quickmail par la Poste

Berne, 19.01.2024 – La Commission de la concurrence (COMCO) interdit le rachat du groupe Quickmail par la Poste suisse. Ce rachat aurait supprimé la concurrence efficace sur au moins un marché. Par ailleurs, il existe une alternative au rachat par la Poste, favorable à la concurrence.

Le groupe Quickmail, avec ses deux filiales Quickmail et Quickpac, distribue dans toute la Suisse des lettres, des envois non adressés (p. ex. flyers publicitaires), des journaux et des magazines ainsi que des colis. La Poste suisse est également active dans ces domaines. La COMCO a examiné ce rachat de façon approfondie, et a constaté que pour le marché des envois postaux de plus de 50 grammes dotés d'une adresse envoyés en masse, la concurrence serait supprimée pour les clients commerciaux. Par ailleurs, le rachat créerait ou renforcerait une position dominante de la Poste sur divers marchés de l'envoi de lettres et de colis ainsi que sur le marché de la distribution de journaux et de magazines. Le rachat créerait un monopole de fait de la Poste et aurait un effet négatif sur la concurrence, au détriment des consommateurs et des clients commerciaux.

La Poste et Quickmail ont fait valoir qu'il s'agissait d'une reprise en vue d'assainissement. La COMCO peut autoriser une telle fusion si elle affecte la concurrence, mais que les effets négatifs sur la concurrence se produiraient même en l'absence de la fusion (« Failing Company Defence »). Ce serait le cas si le groupe Quickmail disparaissait du marché en peu de temps sans soutien et si, par conséquent, une grande partie de la clientèle du groupe Quickmail passait de toute façon à la Poste. En outre, il ne devrait pas exister d'alternative plus favorable à la concurrence que la fusion.

L'examen approfondi mené par la COMCO a montré que la dernière condition citée n'est pas donnée. Parallèlement à la Poste, il existe un autre acheteur potentiel du groupe Quickmail qui dispose d'une expérience de longue date dans le domaine des services postaux. Le rachat par ce tiers permettrait au groupe Quickmail de continuer à exister sur le marché tout en maintenant la concurrence avec la Poste, ce qui constitue une solution plus favorable à la concurrence que le rachat par la Poste. Si l'offre de l'acheteur potentiel est acceptée, il ne sera pas nécessaire de déposer le bilan vu l'absence de surendettement, et le groupe Quickmail pourra rester actif sur le marché en tant que prestataire alternatif au profit des consommateurs et des clients commerciaux.

Contacts / Renseignements :

Laura Melusine Baudenbacher Présidente	079 854 87 25	lauramelusine.baudenbacher@ comco.admin.ch
Patrik Ducrey Directeur	058 464 96 78 079 345 01 44	patrik.ducrey@comco.admin.ch
Carole Söhner-Bührer Vice-directrice	058 464 96 69	carole.soehner@weko.admin.ch